« A l'école, un statut et des CDI »

Un peu plus de la moitié des auxiliaires de vie scolaire vont être titularisés. Un premier pas positif, salué par les parents et les associations.

Par VÉRONIQUE SOULÉ

e contrats aidés en CDD à répétition - en alternant des périodes de pauses obligatoires avec des retours à la case chômage -, Marie Lacroix accompagne des élèves handicapés depuis près de dix ans. Elle a côtoyé des enfants autistes, trisomiques, handicapés psychomoteurs... Aujourd'hui elle assiste trois jeunes d'une quinzaine d'années : l'un malentendant, l'autre souffrant de troubles cognitifs, le dernier à la fois dyslexique, dysorthographique et dyspraxique. Mais malgré son expérience, Marie Lacroix est toujours précaire, à l'instar de nombreux AVS (auxiliaires de vie scolaire).

La situation de ces auxiliaires, des femmes en grande majorité, s'est récemment améliorée. Le 22 août, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a annoncé une série de mesures pour reconnaître un statut à une partie d'entre elles. Quelque 28 000 auxiliaires – un peu plus de la moitié des AVS en fonction – vont passer en CDI à partir de la rentrée 2014, a promis le Premier ministre. Il s'agit de celles qui ont été recrutées en tant qu'assistantes d'éducation et qui arrivent au terme de leurs contrats de six ans maximum. Les autres AVS resteront, elles, en contrats aidés.

PREMIER PAS. Tous les acteurs ont salué ce geste qui intervient dans un contexte budgétaire difficile, estimant toutefois qu'il s'agissait d'un premier pas. Depuis la loi du 11 février 2005 qui reconnaît le droit aux enfants handicapés d'être scolarisés «en milieu ordinaire», dans des écoles près de chez eux, la demande des familles a explosé. Durant l'année scolaire 2012-2013, 225 560 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans des établissements - 136421 en primaire, 89142 en secondaire. Mais face à la hausse continue (au rythme de 11% par an), le nombre d'AVS n'a pas suivi, suscitant colère et déception des familles. A chaque rentrée, des parents ont dû renoncer à mettre leur enfant à l'école, faute d'AVS pour l'aider, alors même que la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) leur avait attribué un certain nombre

d'heures de classe avec une auxiliaire. En cours d'année, des enfants se retrouvent sans AVS, leurs contrats expirant. Les familles doivent alors les reprendre à la maison, au moins le temps qu'une nouvelle auxiliaire soit nommée. Certaines personnes, souvent en chômage longue durée, prennent ces postes faute de mieux mais sans formation adaptée, peu motivées, elles représentent plus un fardeau pour l'enseignant responsable de la classe qu'une aide réelle.

«Nous attendions deputs longtemps les mesures promises par Jean-Marc Ayrault mais on nous disait que ce n'était pas possible... Nous sommes en outre sensibles au fait que ce soit le Premier ministre en personne qui les annonce», se félicite Jean-

«En plus des CDI, ces auxiliaires vont être mieux formées. Or c'est un métier difficile qui ne s'invente pas.»

Jean-Louis Garcia président de la fédération des Apajh

Louis Garcia, président de la fédération des Apajh (associations pour adultes et jeunes handicapés) qui regroupe 630 établissements accueillant 30 000 personnes handicapées. «On avait des AVS jetables qui, au bout de six ans, recevaient un courrier les congédiant, poursuit-il, c'était une vraie gabegie. Maintenant en plus des CDI, ces auxiliaires vont être mieux formés. Or c'est un métier difficile qui ne s'invente pas.»

Certains jugent le geste encore trop timide. En cette rentrée 2013, «près de 13000 enfants handicapés restent toujours sans solution, à la maison», déplore la Fnaseph (Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap). Elle reconnaît «de réelles avancées» mais regrette que les mesures annoncées laissent la moitié des AVS dans la précarité et qu'elles ne s'appliquent pas avant la rentrée 2014.

Même si elle se dit toujours combative – «je continuerai à me battre car c'est une vocation» –, Marie Lacroix est désabusée. «Comme beaucoup d'autres, je n'entre pas dans la catégorie des auxiliaires concernées par le passage en CDI, regrette-t-elle, je n'ai pas enchaîné de contrats pendant six ans d'affilée: j'ai eu des interruptions.» Pour continuer à travailler dans ce do-

maine, elle vient de signer un CUI (contrat unique d'insertion) dans un lycée professionnel géré par les Maisons familiales rurales. Pour vingt heures de travail par semaine, elle touche environ 700 euros mensuels nets. «Je suis gâtée, c'est à 25 km de chez moi et je suis dans un seul établissement. Il m'est arrivé d'être affectée dans plusieurs, distants de dizaines de kilomètres...»

DIPLÔME. Le plan annoncé par Ayrault reste maintenant à concrétiser. Un diplôme d'accompagnant scolaire va être créé mais cela prendra plusieurs mois. Il devrait être fondu avec les formations d'auxiliaire de vie et d'intervenant en établissement spécialisé. Un module sur

le handicap devra être proposé à tous les nouveaux enseignants dans les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation créées à

la rentrée. Les syndicats réclament aussi des plages de formation continue pour les enseignants en place, parfois désemparés face à ces enfants différents. Or pour l'instant, on ne leur propose que des modules sur Internet.

Pour le SNUipp, principal syndicat du primaire, il faut aller plus loin. «On fait un premier pas significatif mais pour des raisons budgétaires, on n'a toujours pas réglé le cas des personnes en contrats aidés, majoritaires dans le premier degré, explique Sébastien Sihr, le secrétaire général. Il faut discuter d'un statut pour tous les accompagnants.» Le syndicaliste en profite pour tirer un coup de chapeau aux enseignants qui, depuis 2005, «sans faire la une de l'actualité, ont accueilli dans leurs classes toujours plus d'élèves handicapés» et contribué ainsi à la réussite de la nouvelle politique «d'inclusion». «Cela montre la capacité de l'école à se réformer ellemême, se félicite-t-il, malgré les critiques sur son conservatisme».

Sans attendre le futur diplôme, Marie Lacroix a entamé une démarche de validation des acquis d'expérience (VAE). Elle espère ainsi prendre de l'avance pour décrocher le sésame. Diplômée, dit-elle, elle aura enfin «un vrai métier reconnu».

